

N°72

Mutame ESSENTIEL

Adhérents



**15 Juin 2017 :
les décisions de
votre Assemblée
Générale**

**PAGES
Régionales**
SAVOIE
MONT-BLANC



*Toute l'équipe de Mutame
Savoie Mont-Blanc
vous souhaite de passer
d'excellentes vacances*

Santé • Prévoyance • Mutuelle

Mutame
SAVOIE MONT-BLANC

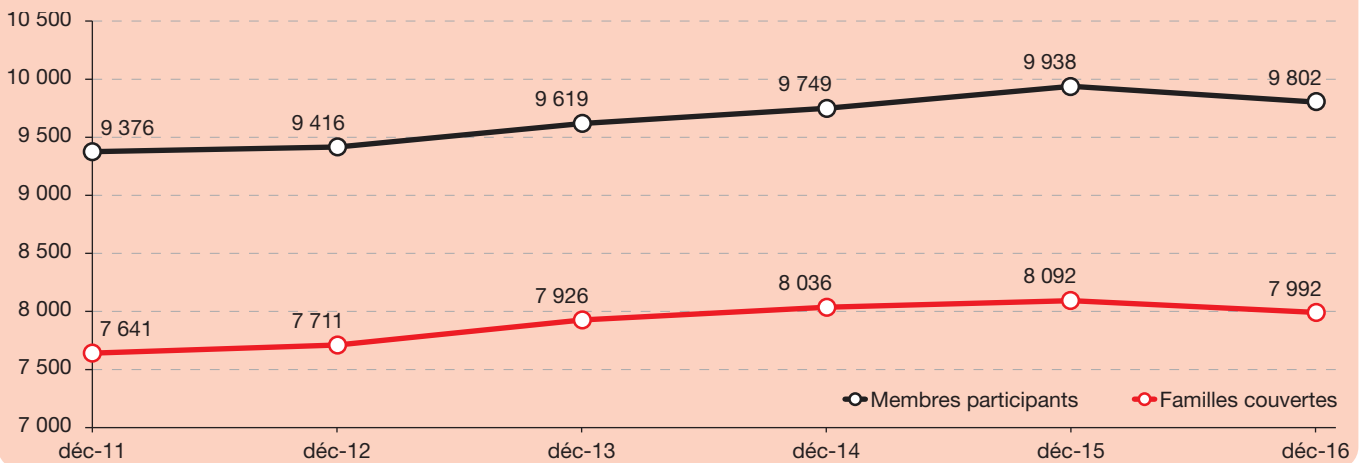
Assemblée Générale 2017

Plus de 70 personnes ont participé à l'Assemblée Générale du 15 juin dernier à Scionzier

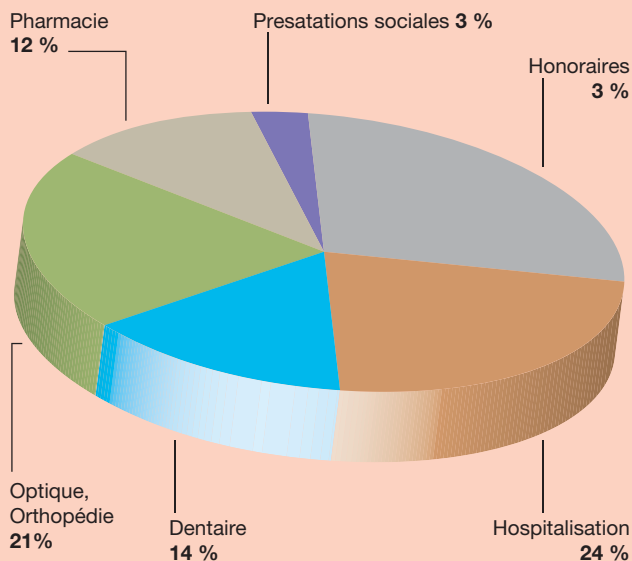
Les délégués présents ont pu approuver les différents rapports présentés tels que :

- le **rapport moral et d'activités** présenté par la Secrétaire, Geneviève Drouet, évoquant notamment le fonctionnement de notre Mutuelle ainsi que ces activités ou encore l'évolution des effectifs en santé ou prévoyance.
- Le Trésorier adjoint, Patrick Choplin, a ensuite soumis à l'approbation de la délégation présente, les comptes de l'exercice 2016. Celui-ci fait apparaître un excédent de 42 566,62 € après prélèvement de l'impôt sur les sociétés.

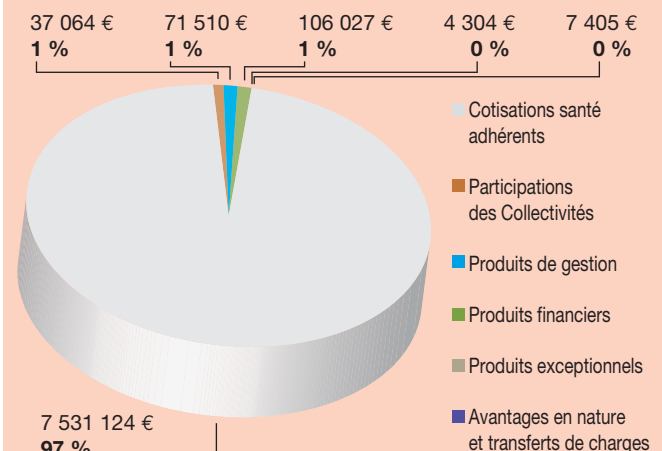
Évolution des effectifs



Répartition des dépenses de prestations



Les recettes enregistrées



• Enfin le rapport d'orientation exposé par le Président du Conseil d'Administration, Jean-Paul Everaere évoquant le dynamisme dont fait preuve la mutuelle pour faire aux exigences réglementaires imposées mais également dans les dossiers stratégiques à mener pour conserver notre indépendance.

Des débats riches et intéressants ont suivi la présentation de ce rapport d'orientation.

Des modifications des statuts et du règlement mutualiste

Les délégués présents ont également adopté, sur proposition du Conseil d'Administration de la Mutuelle, les propositions de modifications des statuts et du règlement mutualiste présentées :

• Nombre d'administrateurs :

Le nombre d'administrateurs est fixé à 30 dont 2 membres honoraires au moins. La prise d'effet se fera lors du prochain renouvellement triennal en 2018.

• Modulation de la cotisation :

Par soucis de cohérence et d'harmonisation, l'Assemblée Générale a décidé de porter à 1 % par an la modulation de la cotisation entre 61 et 65 ans (au lieu de 0,80 %).

Par ailleurs, le montant forfaitaire de majoration de la cotisation des garanties Mutame 2 + et 3 + par rapport à Mutame 2 et 3 est fixé à :

- +8 € /par mois et /personne pour la garantie Mutame 2 + (au lieu de 6 €)
- +9 € /par mois et /personne pour la garantie Mutame 3 + (au lieu de 7 €)

Pour plus d'informations, le règlement mutualiste est disponible sur demande auprès des services de la mutuelle ou téléchargeable sur notre site internet :

www.mutame74.com



Remise de la médaille mutualiste

Lors de l'Assemblée Générale du 15 juin dernier, Nicole Dupont-Vieux, Administratrice de notre Mutuelle depuis plus de 20 ans, a reçu la médaille de la reconnaissance mutualiste, remise par André Ortolland. Félicitations !



Résultat de la tombola

Trois personnes ont été tirées au sort lors de cette Assemblée Générale, leur permettant de remporter 2 mois de cotisations offerts. Félicitations à nos adhérents.





LE SPORT SANTÉ

Par ce vocable, on recouvre en fait deux concepts :

- les activités sportives proposées à des publics qui ne sont pas sportifs de nature, mais qui peuvent trouver, dans des associations, clubs ou structures adaptés une possibilité de pratique d'une activité ludique et bénéfique.
- les activités physiques adaptées, sans caractère sportif, mais destinées à développer ou entretenir les capacités physiques de personnes fragiles ou ayant certaines pathologies ou facteurs de risque.

Il est démontré aujourd'hui que l'activité physique est un puissant facteur d'amélioration et du maintien de la santé à tout âge. La sédentarité représente un facteur de risque équivalent à celui du tabagisme.

Depuis plusieurs années, des politiques de développement de sport santé et d'activité

La sédentarité représente un facteur de risque équivalent à celui du tabagisme.

physique adaptée se mettent en place dans de nombreux endroits, avec le soutien des agences régionales de santé, des services de l'état, et du mouvement sportif (comités olympiques départementaux).

L'objectif de ces actions est de porter des projets destinés à faciliter l'accès de ces activités aux publics qui en sont habituellement éloignés.

Elles ne sont pas en opposition avec les politiques de soutien aux sports de compétition mais leur sont un complément logique. L'image de la santé et la bonne gestion du corps ne peut plus rester réservée à une élite. Elles concernent les sédentaires, les personnes porteuses de facteurs de risque (surpoids, âge, fragilité), et les patients atteints de maladies chroniques (diabète, asthme, hypertension etc.), sont aussi concernées les personnes à risque de perte d'autonomie, porteurs de handicap physique ou mental. De nombreux réseaux se développent avec les professionnels de santé, s'appuyant sur les collectivités locales, les structures sanitaires et le mouvement sportif.

Dr Charles Mercier-Guyon

*Médecin Directeur du Centre Médico-Sportif
Commune nouvelle d'Annecy*



© Fotolia

